



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 4 FEVRIER 2025

L'an deux mil vingt cinq, le quatre février à 18h le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni, salle Eugène Guillon, en *session ordinaire*, sous la présidence de Monsieur Christian MICHAUD, Maire.

Réf : TS/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29
Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 23
Pouvoirs : 4
Absent : 0

Date de la convocation : 29 janvier 2025

PRÉSENTS: MICHAUD Christian, CHALLOT Dominique, BARBOTTIN Lydie, MINEREAU Jean-Romuald, DUFFAULT Tetyana, BIOTTEAU Dany, BARREAULT Mireille, CROC Bertrand, VERDUZIER Jean-Bernard, MOREAU Laurent, MINEREAU Dominique, DUFFAULT Laurent, GAUTHIER Guillaume, VERDUZIER Kevin, BEUGIN Valérie, GRIFFON Gaëlle, GOHIER Monique, PIAULET Christine, MASSONNEAU Bruno, ROBIN Nadia, SULLI Bruno, DEBIAIS Viviane, POISSON Jean-François.

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

GARNIER Béatrice représentée par JB VERDUZIER
GABIGNON Christophe représenté par B CROC
DELPHIN Caroline représentée par C MICHAUD
ROYER Freddy représenté par C PIAULET

ABSENT : /

Secrétaire de séance : Dominique CHALLOT

DELIBÉRATION N°22

Rapporteur : Dominique CHALLOT

OBJET : PROGRAMME 2025 DE SÉCURISATION ROUTIÈRE – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE L'ÉTAT (DETR-DSIL)

L'Etat soutient les collectivités territoriales dans leurs opérations d'investissement au titre de plusieurs dotations.

La dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) est une subvention d'état attribuée aux collectivités qui comptent entre 2 000 et 20 000 habitants. Elle a comme objectif prioritaire de soutenir la réalisation d'investissements et notamment les travaux de mise en sécurité et d'accessibilité de la voirie communale.

Par ailleurs, la ville de Naintré fait partie intégrante de la zone de revitalisation rurale (ZRR) dans le cadre du programme national « Commune classée en FRR » et peut solliciter de la DSIL pour des projets.

A ce titre, la commune de Naintré souhaite bénéficier du soutien de l'Etat au titre de la DETR-DSIL 2025 pour effectuer des travaux de sécurisation de l'ensemble du réseau routier de la ville associés à une réduction de la vitesse de circulation.

Il s'agit d'un projet qui place la sécurité, la qualité de vie et l'environnement au cœur du développement de la commune.

Tout d'abord, la réduction de la vitesse des véhicules sur certaines zones permettra de diminuer les risques d'accidents, notamment pour les piétons et les cyclistes. Moins de vitesse signifie également moins de gravité en cas de collision. Cela permettra également de limiter la pollution sonore et de créer des espaces plus conviviaux, où les habitants pourront circuler et vivre plus sereinement.

Le croisement situé entre les rues Bel-Air, Émile Zola et Jean de la Fontaine connaît un fort trafic. Il manque de visibilité et occasionne des conduites à risque avec des vitesses excessives.

Il est proposé de créer sur ce carrefour dit "de Domine" un giratoire afin d'améliorer la sécurité routière ainsi que la fluidité du trafic.

Le projet global de réaménagement est estimé à 75 600,00€ ht.

Le plan de financement est le suivant :

-Subvention ETAT (DETR-DSIL), 40% soit	30 240,00€
-Subvention Amendes de police, 25 %, soit :	18 900,00€
-Autofinancement, 35 % soit :	26 460,00€
Total	75 600,00 €

Il est proposé au conseil municipal d'approuver les travaux ainsi que le plan de financement tels que présentés et de solliciter la subvention de l'État.

Considérant la nécessité d'engager des travaux de sécurité routière,

Considérant le coût estimatif des travaux,

Considérant que l'État peut subventionner ce type de travaux au titre de la DETR-DSIL 2025,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **approuve** les travaux mentionnés ci-dessus d'un montant de 75 600,00€ ht ;
- **approuve** le plan de financement ci-dessus permettant à M le Maire de déposer les demandes de subvention ;
- **décide** pour cette réalisation de solliciter une subvention à l'État au titre de la DETR-DSIL 2025,
- **charge** M le Maire des démarches nécessaires à cet effet et lui donne tout pouvoir pour signer les pièces se rapportant à ce dossier

VOTE

UNANIMITE

Dominique CHALLOT, secrétaire de séance

Christian MICHAUD, Maire de Naintré, peut certifier, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
le

- 7 FEV. 2025

